

LE FOREM RECHERCHE

UN CHEF DE PROJETS (H/F/X)

RECRUTEMENT
INTERNE/
EXTERNE

CONTEXTE

Le Forem est le Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Son cœur de métier : l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité, ainsi que la satisfaction des besoins des employeurs et de leurs offres d'emploi.

Le Forem propose aux demandeurs d'emploi des services de conseil, d'orientation et d'information personnalisés, destinés à les accompagner dans leur recherche d'emploi ou dans leur parcours professionnel.

La Direction accompagnement du Siège central a pour mission de soutenir les territoires dans le déploiement du service offert aux demandeurs d'emploi ainsi que de concevoir et développer l'offre de services en fonction des besoins des demandeurs d'emploi et des orientations stratégiques de la Wallonie et du Forem.

*Trois équipes sont reprises dans la Direction accompagnement : l'Equipe gestion et régulation des dispositifs, l'Equipe gestion des parcours tous publics et l'Equipe gestion des parcours publics fragilisés. Leurs missions sont reprises en **annexe**.*

Un poste de chef de projets est à pourvoir. Chaque chef de projets prend en charge différents projets, parfois en copilotage, et tous contribuant ainsi à la mission générale de la Direction.

FONCTION

Mission

- vous contribuez à la conception et au développement de l'offre de services de l'Accompagnement ;
- vous soutenez le déploiement de l'offre de services et son appropriation sur le terrain.

Activités

- vous concevez/développez des méthodes et des outils nécessaires à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et diffusez les informations et supports qui s'y rapportent (manuels, instructions, procédures, modes opératoires...) ;
- vous soutenez les territoires dans la mise en œuvre de projets relatifs à l'accompagnement des différentes catégories de demandeurs d'emploi ;
- vous évaluez sous différents aspects (pertinence, impact...) les méthodes et outils mis à disposition et en assurez de manière continue l'adaptation ;
- vous mobilisez et coordonnez les différents intervenants dans la gestion de projets ;
- vous réalisez le monitoring des projets ;
- vous participez et animez des réunions, des groupes de travail, vous présentez des projets, des résultats... ;
- vous contribuez à la veille sur les approches de l'accompagnement et sur les acteurs qui tiennent un rôle en Wallonie dans le domaine.

Conditions d'exercice

- il est proposé **un contrat de remplacement à temps plein** en qualité d'expert ;
- vous travaillez sous l'autorité de la Responsable de l'Equipe gestion des parcours tous publics au siège

EN BREF

Lieu : Charleroi - Siège central

Service/Département : Service Gestion des parcours tous publics

Date limite pour postuler : 10/05/2021

Type de contrat : Contrat de remplacement

Niveau d'études/expérience requise/grade :
Master ou assimilé dans le secteur des sciences humaines et sociales / 2 ans d'expérience / grade de niveau A

- central à Charleroi ;
- vous pouvez être amené à effectuer - occasionnellement - des déplacements en région ;
- vous travaillez en étroite collaboration avec différents services (la Direction Contrôle, le Département juridique, le Département des systèmes d'information...) ;
- la fonction s'exerce au minimum à 4/5^{ème} temps ;
- salaire selon l'échelle barémique A6/1. Pour information, cela équivaut à :
 - 3063,05 € mensuel brut indexé à 0 année d'ancienneté ;
 - 3509,75 € mensuel brut indexé à 6 années d'ancienneté.



les contrats de remplacement sont des contrats qui peuvent être écourtés avant le terme prévu, notamment en cas de retour anticipé de la personne remplacée, de reprise à temps plein, etc. Dans d'autres cas, les contrats peuvent être prolongés au-delà de la date de fin prévue ;



si un membre du personnel – statutaire ou sous contrat à durée indéterminée – est retenu pour le poste, il sera détaché pendant la durée du contrat .



l'ancienneté peut être valorisée à concurrence de 6 ans d'expérience dans le secteur privé (ou indépendant) et pour le total des années prestées dans le secteur public.

PROFIL RECHERCHÉ

Compétences comportementales

- vous traitez correctement l'information dans les délais impartis ;
- vous prenez des décisions à partir d'informations (in)complètes sans perdre de vue les objectifs à réaliser et vous mettez en œuvre ces décisions ;
- vous résolvez les problèmes de manière autonome ;
- vous partagez vos connaissances, vos idées et vos méthodes de travail ;
- vous accompagnez les autres dans l'exercice de leur fonction en tant que personne de référence ;
- vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant votre avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- vous êtes intègre et impartial et vous respectez la confidentialité et les engagements ;
- vous vous impliquez et vous démontrez de la volonté à générer des résultats et vous assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises ;
- vous réagissez au stress en vous focalisant sur le résultat, en contrôlant vos émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique.

Compétences techniques

- connaissance de la structure du Forem ainsi que son offre de services ;
- connaissance du processus d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi en Wallonie ;
- connaissance des systèmes d'information et des règlements sous-jacents à l'activité d'un conseiller référent ;
- maîtrise des outils bureautiques de la suite Office 365 (Word, Excel et PowerPoint), des outils de présentation (Prezi, Visio, MindMapping ...), de planification et de communication (réseaux sociaux, skype...) ;
- connaissances de techniques d'animation de réunions de travail.



POSTULER

Conditions d'accès

- vous êtes titulaire :
 - soit d'un master ou assimilé dans le secteur des sciences humaines et sociales ;
 - soit d'un grade de niveau A.
- vous disposez d'une expérience de minimum 2 ans dans la gestion de projets ;
- vous possédez le permis B.

Dossier de candidature

- rendez-vous sur travailler-au-forem.leforem.be
 - créez un compte candidat (si nécessaire) ;
- complétez **les différents champs OBLIGATOIRES** :
 - diplôme ;
 - expériences professionnelles : celles-ci doivent être détaillées. Ces expériences professionnelles seront examinées uniquement sur base des informations introduites dans le champ adéquat (le CV ne les remplace pas) ;
 - veillez à y joindre les différents documents utiles à votre candidature en ligne :
 - copie du diplôme ;**
 - lettre de motivation ;**
 - curriculum vitae ;**
 - joindre la réponse aux deux questions*.**
- dès que votre dossier est complet, postulez sur l'offre « 105392 – CHEF DE PROJETS PRODUITS & SERVICES POUR LE SERVICE GESTION DES PARCOURS TOUS PUBLICS. (H/F/X) », et ce au plus tard le **10/05/2021**.

***Par ailleurs, veuillez aussi joindre la réponse aux questions suivantes :**

- motivation en lien avec la fonction de Chef de projets : argumentez votre motivation pour la fonction de Chef de projets ;*
- décrivez précisément un projet que vous avez géré (objectif, votre rôle, la méthodologie que vous avez utilisée).*

Les réponses à ces deux points seront déterminantes dans le choix des candidatures retenues. Le dossier sera considéré comme complet uniquement si votre motivation est argumentée.



seuls les dossiers introduits de la sorte seront pris en considération ;



vous ne pouvez pas postuler via e-mail ;



il est demandé aux candidats internes de faire connaître leur candidature à leur hiérarchie ;



les candidats qui sont en possession d'un diplôme étranger doivent **remettre une équivalence de ce diplôme**. Celle-ci peut s'obtenir auprès du service ad hoc du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;



le candidat doit satisfaire à la législation relative à l'accès au territoire belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment du dépôt de candidature.



Procédure de sélection

- après vérification des conditions d'accès, une présélection sera effectuée sur base des dossiers de candidature ;
- les candidats présélectionnés seront invités à se présenter aux épreuves éliminatoires de sélection :
 - un examen portant sur les compétences et caractéristiques psychologiques requises pour exercer la fonction ;
 - un entretien devant un jury ;
 - en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les épreuves pourraient se dérouler à distance.

PLUS D'INFOS ?

Séance d'information

- **date** : le 5 mai 2021, de 10h30 à 11h30 ;
- **lieu** : via Teams (une invitation vous sera envoyée en temps utile) ;
- **inscription** : **avant le 30 avril 2021 à 14h00** au plus-tard à l'adresse suivante : selection.recrutement@forem.be [**objet de mail** : 105392/séance d'info].

Autres informations

- sur [ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#) ;
- Annexe 1-2-3 ci-dessous



Annexe 1

Principales missions des équipes au sein de la Direction Accompagnement du Siège central du Forem

Equipe gestion des parcours tous publics

Assurer la veille en rapport avec l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que des acteurs actifs dans le secteur (missions régionales, organismes d'insertion socio-professionnelles, etc.).

Concevoir des processus d'accompagnement et développer les pratiques professionnelles des Conseillers référents.

Assurer l'appui méthodologique aux territoires (concevoir et mettre à disposition des outils/méthodes de travail).

Concevoir des méthodes d'appropriation.

Contrôler l'application des procédures de travail et le respect des règles énoncées dans le cadre de l'accompagnement.

Coordonner des projets spécifiques.

Développer des contenus de formation pour le parcours de formation des Conseillers référents (et de leur hiérarchie pour les dimensions techniques).

Avec le Service qualité, sécurité et environnement, veiller à la qualité de l'Accompagnement.

Supporter les actions d'adressage auprès des services et prestataires concernés.

gestion des parcours publics fragilisés

Equipe gestion et régulation des dispositifsEquipe

Participer à l'identification des besoins en termes de développements et paramétrages informatiques nécessaires à l'offre de services aux demandeurs d'emploi.

Appuyer les transitions vers les nouveaux outils informatiques.

Organiser et garantir la gestion, la sauvegarde et la qualité des données concernant l'axe « demandeurs d'emploi » au sens large (encodage des prestations réalisées avec le demandeur d'emploi, outil de gestion des portefeuilles clients, données relatives aux demandeurs d'emploi ...).

Maîtriser le cadre législatif relatif aux demandeurs d'emploi et veiller à la cohérence entre celui-ci et les dispositions organisationnelles définies dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Identifier les informations à échanger avec l'ONEM, le Service contrôle ou des services internes ou externes, et veiller au traitement adéquat des informations obtenues d'ailleurs.

L'équipe gestion des parcours publics fragilisés travaille sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi présentant une aptitude réduite au travail, demandeurs d'emploi rencontrant des problèmes médicaux, psychologiques et/ou sociaux avérés...), l'accompagnement des publics souhaitant réintégrer le travail après une incapacité/invalidité, la gestion des visites médicales ... et de manière générale, elle tient à jour le SharePoint dédié aux Assistant(e)s sociaux/ales et Conseillers/ères référents, réalise des reportings, représente la Direction dans des réseaux thématiques ou autres instances (AViQ, FEDRIS, INAMI, etc.)...

Cette équipe assure la responsabilité fonctionnelle de l'offre de services des Assistant(e)s sociaux/ales (± 40 collaborateurs/trices).



Annexe 2

Information sur le « trajet spécifique »

1. Un trajet d'accompagnement spécifique

Tout demandeur d'emploi inscrit au Forem est tenu de rechercher activement de l'emploi. Le Forem propose un accompagnement individualisé aux demandeurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi. Cet accompagnement est assuré par un conseiller référent.

Il arrive qu'un demandeur d'emploi ne puisse pas réaliser les démarches nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail car il connaît des difficultés d'ordre psycho-médico-social.

Dans ce cas, une prise en charge spécifique peut être mise en place. Elle comporte un ensemble d'actions intensives visant à réduire l'impact des facteurs qui entravent l'insertion sur le marché du travail et à favoriser l'insertion socioprofessionnelle. Ce trajet est assuré au Forem par un assistant social qui peut, le cas échéant, avoir recours à la collaboration de tiers.

2. Conditions pour bénéficier d'un trajet spécifique

Trois conditions doivent être remplies pour bénéficier de ce type d'accompagnement :

- être un demandeur d'emploi en stage d'insertion ou bien être allocataire de chômage ou d'insertion ;
- être considéré par le Forem comme un demandeur d'emploi éloigné de l'emploi en raison d'une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux qui affectent durablement la santé et/ou l'intégration sociale. Cela doit aussi avoir un impact négatif sur l'intégration professionnelle, avec comme conséquence que le demandeur d'emploi n'est pas en mesure de travailler dans l'année dans le circuit économique normal ou dans le cadre d'un travail adapté et encadré, rémunéré ou non ;
- démontrer une réelle volonté d'engagement dans ce trajet d'accompagnement spécifique.

3. Identification d'un besoin et introduction d'une demande

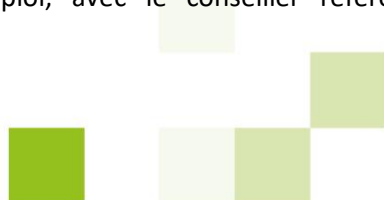
C'est lors d'une rencontre avec le conseiller référent (lors d'un accompagnement) ou un évaluateur (lors d'un contrôle) que les difficultés du demandeur d'emploi peuvent être mises en évidence. Le conseiller ou l'évaluateur introduit alors une demande de prise en charge auprès d'un assistant social du Forem.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'insertion qui ne sont pas accompagnés doivent solliciter un accompagnement et faire mention de leurs difficultés à un conseiller pour que le processus de demande puisse être enclenché.

4. L'analyse du Forem

Une fois la demande introduite, le demandeur d'emploi est invité à rencontrer un assistant social du Forem pour un entretien de bilan. À la suite de cet entretien et sur base des informations transmises et dont l'assistant social dispose, ce dernier remet un avis sur la situation et le soumet à une instance de décision. Le demandeur d'emploi est informé de cette décision par courrier.

Si le demandeur d'emploi ne rentre pas dans les conditions pour bénéficier d'un trajet spécifique, il poursuit ses démarches de recherche d'emploi, avec le conseiller référent s'il bénéficie d'un



accompagnement. Si cela s'avère nécessaire, des consultations sociales avec l'assistant social peuvent être envisagées en parallèle de l'accompagnement avec le conseiller référent.

Si le demandeur d'emploi entre dans les conditions pour bénéficier du trajet spécifique, l'assistant social entame une prise en charge dans le cadre d'un trajet spécifique (sans intervention du conseiller).

5. Durée et issues d'une prise en charge spécifique

L'accompagnement par l'assistant social dans le cadre de la prise en charge spécifique dure au maximum 39 mois. Pendant cette période, le demandeur d'emploi est tenu de répondre aux sollicitations de l'assistant social.

Tout au long de la prise en charge, l'assistant social complète un outil d'accompagnement qui permet d'identifier les problématiques ainsi que les points forts sur lesquels s'appuyer pour envisager des pistes d'actions et définir un plan d'actions adapté à votre situation.

La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) développée par l'Organisation Mondiale de la Santé est à la base de l'outil utilisé. Celui-ci a été conçu en prenant de la CIF les dimensions significatives en lien avec l'insertion professionnelle.

S'il s'agit de la première prise en charge spécifique, le demandeur d'emploi n'est pas soumis au contrôle de ses démarches de recherche d'emploi.

Au terme de la prise en charge, après analyse globale de la situation, l'instance de décision se prononce sur la capacité du demandeur d'emploi à rejoindre le marché du travail, ordinaire ou adapté.

■ Le demandeur d'emploi n'est pas en mesure de rejoindre le marché de l'emploi

Il reçoit le statut de « **demandeur d'emploi non mobilisable** », pour une durée de 24 mois (durée renouvelable – nouveau passage par l'instance de décision).

Pendant cette période, il a au minimum un contact annuel avec l'assistant social et est tenu de répondre à ses sollicitations.

Il n'est plus soumis au contrôle par rapport à la recherche active d'emploi et continue à percevoir ses allocations.

■ Le demandeur d'emploi est capable de rejoindre le marché de l'emploi... et le trajet spécifique n'est

Il reprend ses démarches de recherche d'emploi avec le conseiller référent s'il est accompagné ou est dirigé vers un conseiller s'il n'en a pas.



Annexe : Diplômes - titres pris en considération pour le niveau A

- 1) Les titres pris en considération pour l'admission au niveau A sont les suivants :
 - les diplômes de master délivrés par une université, par une Haute école, une Ecole supérieure des Arts ou un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale ;
 - les diplômes d'ingénieur civil et d'ingénieur industriel ;
 - les diplômes de docteur délivrés par une université, au terme d'études de 3^{ème} cycle ;
 - les diplômes de médecin et de médecin vétérinaire ;
 - les diplômes d'architecte délivrés par une université ou par un institut supérieur d'architecture ;
 - les diplômes délivrés par une université ou par un établissement d'enseignement supérieur de type long au terme d'études de 2^{ème} cycle ;
 - les diplômes d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (A.E.S.S.) ;
 - les diplômes délivrés dans l'enseignement artistique supérieur de type long, au terme d'études de 2^{ème} cycle ;
 - les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type long, au terme d'études de 2^{ème} cycle ;
 - les diplômes délivrés par l'Ecole royale militaire donnant droit au titre d'ingénieur civil, de licencié ou de master ;
 - les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur maritime, au terme d'études de 2^{ème} cycle ;
 - les diplômes de grades équivalents aux grades de master ainsi que de docteur et qui sont délivrés en application de législations de la Communauté française ou nationales antérieures ;
 - les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics belges de formation ou de validation des compétences et qui sont positionnées au niveau 7 au moins du Cadre francophone des certifications ;
- 2) Sont également admis les diplômes équivalents aux diplômes visés au point 1 et délivrés en application de la législation de la Communauté germanophone, de la Communauté flamande ou de l'Etat fédéral ;
- 3) Sont également admis les diplômes obtenus selon un régime étranger qui, en application de la procédure légale d'octroi de l'équivalence (ou en vertu de traités ou de conventions internationales), sont déclarés équivalents à l'un des diplômes visés au point 1.

